



XXIII^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES
"Ville d'ÉPINAL"
18 - 19 - 20 mai 2007

PROGRAMME - LISTE DES ADRESSES
ZEITPLAN - ADRESSEN / PROGRAMME - ADDRESSES

DISPONIBILITÉ DU CARNET D'ITINÉRAIRE ET AUTORISATION DE RECONNAISSANCES
BORDBUCHAUSGABE UND BESICHTIGUNGSERLAUBNIS
COLLECTION OF ROAD-BOOK AND RECONNAISSANCE SCHEDULE

2 JOURS AU CHOIX : Samedi 12 & Dimanche 13 ou Mercredi 16 & Jeudi 17 mai
2 TAGEN AUF WAHL: Samstag 12. & Sonntag 13. oder Mittwoch 16. & Donnerstag 17. Mai
2 DAYS TO CHOOSE: Saturday 12th & Sunday 13th or Wednesday 16th & Thursday 17th may

	Distribution du Carnet d'Itinéraire*	Concurrents autorisés	ES « B » 2 - 5	ES « C » 3 - 6	ES « D » 4 - 7	ES « E » 9 - 12	ES « F » 10 - 13
Ve 11/05	19h00 - 22h00	Tous sauf	NON	NON	NON	NON	NON
Sa 12/05	07h30 - 09h00	Championnat	10h00 16h00	10h00 16h00	09h00 17h00	NON	NON
Di 13/05	NON	de France	NON	NON	NON	10h00 15h00	09h00 15h00
Ma 15/05	19h00 - 22h00	Tous	NON	NON	NON	NON	NON
Me 16/05	07h30 - 09h00	Tous	10h00 16h00	10h00 16h00	09h00 17h00	NON	NON
Je 17/05	NON	Tous	NON	NON	NON	10h00 15h00	09h00 15h00

L'Épreuve Spéciale « A » (1 – 8 – 11) est tracée dans la ville d'ÉPINAL, sur le Champ de Mars. Les reconnaissances seront autorisées en voiture le jeudi 17 mai entre 18h00 et 20h00, à vitesse réduite.

* Centre des Congrès (P.C. du Rallye), 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 34 43 02

Spéciale d'essai / Test-WP / Shakedown

Les Organisateurs ont prévu une spéciale d'essai, sur route fermée, le **vendredi 18 mai**. Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement. Frais de participations 80 € par voiture.

*Der Veranstalter hat eine Test-WP, auf geschlossener Straße, am **Freitag 18. Mai**, vorgesehen. Die Bewerber die an dieser Test-WP teilnehmen wollen, müssen es auf dem Nennungsformular bekannt machen. Teilnahmekosten 80 € pro Wagen.*

*A shakedown is foreseen by the Organiser, on closed road, **friday 18th may**. To take part to it, the entrants must tick it on the entry form. Participation fees 80 € per car.*

Emplacement / Strecke / Location

L'emplacement sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement.

Die Strecke wird den Teilnehmer, mit der Nennungsbestätigung, ausgegeben.

The location will be given to the competitors with the entry confirmation.

Horaires / Zeitplan / Schedule

10h00 - 12h00 : pilotes engagés au Championnat – au classement promotion – Super 1600 – S2000

Franz. Meisterschaft Fahrer – Promotion Wertung – Super 1600 – S2000

French Championship drivers – promotion classification – Super 1600 – S2000

12h00 - 14h00 : tous les concurrents / alle Teilnehmer / all competitors

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement / Ouverture des engagements	Lundi 09 avril 2007
Clôture des engagements pour les coupes de marques	Lundi 30 avril 2007 (24 h 00)
Clôture des engagements	Lundi 07 mai 2007 (24 h 00)
Publication de la liste des engagés	Vendredi 11 mai 2007 (12 h 00)
Parution du Road Book	Vendredi 11 mai 2007 (19 h 00)
Dates et heures des reconnaissances	Voir article 6.2.p du règlement particulier
Vérifications administratives	A la prise du Road Book, voir article 1.3.p

Vendredi 18 mai 2007 :

de 10h 00 à 12 h 00 : Spéciale d'essai engagés Championnat / Trophée Michelin / Super 1600 / S 2000

de 12 h 00 à 14 h 00 : Spéciale d'essai pour tous les concurrents inscrits

de 10 h 00 à 18 h 00 : Vérifications administratives : Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 34 43 02

de 10 h 15 à 18 h 30 : Vérifications techniques : Centre des Congrès - ÉPINAL

de 14 h 00 à 18 h 00 : Marquage des pneumatiques, sur convocation remise avec les road-book lors des vérifications administratives,
Séance unique : Centre des Congrès - ÉPINAL

18 h 15 : 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Centre des Congrès - ÉPINAL

19 h 00 : Affichage de la liste des équipages autorisés au départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape : Centre des Congrès - ÉPINAL

20h 15 : Départ de la 1^{ère} étape : Centre des Congrès - ÉPINAL

20 h 53 : Entrée regroupement : Port de Plaisance – ÉPINAL.

Samedi 19 mai 2007

07 h 00 : Sortie regroupement : Port de Plaisance - ÉPINAL

21 h 02 : Arrivée de la 1^{ère} étape : Port de Plaisance - ÉPINAL

23 h 30 : Publication des résultats de la 1^{ère} étape, donnant les heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape : Centre des Congrès - ÉPINAL

Dimanche 20 mai 2007

07 h 30 : Départ de la 2ème étape : Port de Plaisance - ÉPINAL

14 h 13 : Arrivée du rallye : Podium, Champ de Mars – ÉPINAL

14 h 45 : Vérifications finales : Renault ÉPINAL, Groupe Bourgin, 50 avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 68 44 44

20 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent : Publication des résultats provisoires : Centre des Congrès - ÉPINAL

30 minutes après l'affichage des résultats provisoires : Fin du délai de réclamation, Publication des résultats officiels

Les chèques des prix seront envoyés aux bénéficiaires sous 8 jours.

Des séances de dédicace et de communication seront organisées dans le village VIP. Les pilotes du Championnat de France et du trophée Michelin sont tenus de participer à au moins l'une d'entre elles. L'organisateur prendra contact avec les intéressés pour fixer les modalités.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. pour les rallyes et le règlement du Championnat de France des rallyes, 2007.

Article 1p - ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Alsace et du Rhin organise, en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration du COMITÉ RÉGIONAL AUTOMOBILE LORRAINE-ALSACE, des ASA PLAINE DE L'ILL et DES VALLÉES le

23^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES "Ville d'ÉPINAL"

du vendredi 18 au dimanche 20 mai 2007

comptant pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES, CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES RALLYES

avec le concours :

- de la VILLE D'ÉPINAL
- de la VILLE DE ST DIÉ
- de L'AUTOMOBILE CLUB ACTION+
- de la LIBERTÉ DE L'EST

et avec le soutien financier :

- du CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE
- du CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE
- du CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
- du CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES

Le Rallye est organisé suivant le règlement standard FFSA des rallyes nationaux et le règlement du Championnat de France des rallyes.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 99 en date du 16 mars 2007.

Comité d'organisation sous le parrainage de Me BOLLECKER, Président de ACA+

Président : Philippe RUBIGNY

Vice-Président : Bernard DELLENBACH

Membres : Mme Anne-Catherine VIEHE

Matthieu BERST, Bernard COUSIN, Jean DOUVIER, Pascal FAIVRE, Daniel GREMILLET, Eric GUILLAUME, Guy HELLER, Guy HEYMANN, Jean-Jacques HUBER, Aurélie KIRMANN, Jean-Marie KREMPFF, Arsène MATTERN, Frank MADER, Jean-Luc MEY, Francis MILLER, Arménio PEREIRA, Francis ROMBOURG, Robert TOUTAIN, Eric VARREY, Jean-Pierre VERDOLIVO, Hubert VIEHE.

Organisation du rallye et secrétariat

A.S.A.C. D'ALSACE ET DU RHIN

5 Avenue de la Paix - B.P. 164 / R4 - 67004 STRASBOURG CEDEX

Tél : 0388 36 04 34 ou 0388 25 63 50 - Fax : 0388 25 80 76 ou 0388 36 00 63

e-mail : asacar@automobileclub.org - site web : <http://www.asacar.org>

Permanence du rallye :

Jusqu'au vendredi 18 mai 2007 08 h 00

A.S.A.C. D'ALSACE ET DU RHIN, 5 Avenue de la Paix - B.P. 164 / R4, 67004 STRASBOURG CEDEX

Tél : 0388 36 04 34 ou 0388 25 63 50 - Fax : 0388 25 80 76 ou 0388 36 00 63

Du vendredi 18 mai 08 h 00 au dimanche 20 mai 2007 à 16 h 30

Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 0329 34 43 02

Tableaux officiels d'affichage :

Jusqu'au vendredi 18 mai 2007 08 h 00 : ASAC d'Alsace et du Rhin, 5 Avenue de la Paix - STRASBOURG

Du vendredi 18 mai 08h00 au dimanche 20 à 16 h 30 : Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL

ACCUEIL Officiels, Commissaires, Sponsors, Invités et Salle de PRESSE :

Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 0329 34 43 02

Organisateur technique :

ASAC d'Alsace et du Rhin, 5 Avenue de la Paix - STRASBOURG

1.1.p Officiels de l'épreuve :

Observateur FFSA : Albert PATISSON

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Daniel WACHORU

Membres : Etienne FORGET, Philippe VANESS

Secrétaire : Mme Yannicke MAILLARD

Direction de course :

Directeur de course : Yves GUILLOU

Directeur de course adjoint : Jean-Paul MAILLARD

Assistants de la direction de course : Jean-Charles BIDAL, Josy MARTIN, Michèle MARTIN, Valérie THORIN

Directeurs de course délégués :

Vérifications administratives : Annick NARGUET

Vérifications Techniques : Josy MARTIN

Chronométrage, Parcs de Regroupement & Carnets de Bord : Daniel BLANQUIN, Francine BLANQUIN

Épreuves Spéciales : Olivier DEVAUX, Jean-Claude HECTOR, Patrick JOVE, Annick NARGUET

Francis GROUD, Denis HUSTACHE, Jean-Luc MEY

Coordinateur P.C. : Bernard COUSIN

Voiture Tricolore : Francis ROMBOURG, Hervé ANTZEMBERGER

Voiture Balai : Arménio PEREIRA, Joëlle POTHEAU

Voiture Logistique et Sécurité : Jean-Pierre LENGAGNE, Pascal FAIVRE

Parcs d'assistance : Michel POTHEAU

Parc Fermé : Michel LEONATE

Parcs de Regroupement : M et Mme BERGAMI

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable : Simone SCHLEIMER (LUX) / **Adjoints :** Philippe AGOSTINIS, Aurélie FERNANDES, Fabrice VAN WONTERGHEM

Responsable de la mise en place de la sécurité : Frank MADER

Médecin chef : Dr. Claude MEISTELMAN

Responsable du parcours : Eric VARREY, adjoint Pascal FAIVRE

Secrétaire du meeting : Arsène MATTERN

Commission technique :

Responsable délégué par la FFSA : Christian BONIN

Membres : Claude CUENOT, Hervé CUNY, Denis DERCHE, Francis HOUZELOT, Gérard PROTOIS, Emile TENA, Robert VOISIN

Coupe Peugeot 206 : Michel GUYOT, Michel BUISSON

Suzuki Rallye Cup – FFSA : Hervé HENO, Robert VINCENT

Juges de faits : André GUIBLAIN, Nicole GUIBLAIN, Jean-Claude DUVAL, Serge MISTRI

Tous les officiels du rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

Commissaires délégués :

Responsables des commissaires : Anne-Catherine VIEHE (12, rue du Coq, F-67201 ECKBOLSHEIM – mail : ac.viehe@free.fr

- Tel. +06 08 28 14 03) / **Adjoints :** Yves Blaipain, Hubert VIEHE

Mise en place : Matériel : Bernard DELLENBACH / P.C. : Mathieu BERST

Coordinateur Coupes et Concurrents : Jean-Luc MEY

Responsables Relations presse : FFSA

Responsable ventes : Francis MILLER

Publicité et Promotion : Michel HOUBRE

Communication : Arsène MATTERN, Julien BERTRAND, Nadine FEIGNON, Thomas GUINEBERT

Responsable des opérations VIP : Aurélie KIRMANN – Robert TOUTAIN

1.2.p Éligibilité

Le 23^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES "Ville d'ÉPINAL" compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes
- le Trophée Michelin
- le Championnat du Luxembourg des Rallyes
- le Coupe Peugeot 206
- la Suzuki Rallye Cup - FFSA
- le Championnat du Comité Régional Lorraine Alsace
- le Championnat d'Alsace des Conducteurs "Challenge Bugatti"

1.3.p Vérifications

Les équipages engagés recevront, lors du retrait du road-book, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires et les vérifications techniques qui auront lieu au Centre des Congrès – ÉPINAL, conformément au programme du Rallye.

Les vérifications administratives auront lieu à la remise des road book et des documents relatifs aux reconnaissances (voir article 6.2.p : reconnaissances). Tout concurrent ne présentant pas l'ensemble des documents demandés ne pourra prétendre à recevoir le road-book (sauf cas particulier et accord avec l'organisateur). Les panneaux de portière, les plaques de rallye et la publicité devront être posés avant le passage aux vérifications techniques du vendredi 17 mai.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu le **Vendredi 18 mai de 10 h 00 à 18 h 00** au Centre des Congrès – ÉPINAL.

Les vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 18 mai de 10 h 15 à 18 h 30** au Centre des Congrès – ÉPINAL.

L'heure de convocation aux vérifications sera communiquée aux équipages lors du retrait du road-book.

Le marquage des pneumatiques, pour les concurrents qui y sont soumis, se fera le **Vendredi 18 mai de 14 h 00 à 18 h 00** au Centre des Congrès – ÉPINAL. L'heure de convocation sera communiquée aux concurrents lors du retrait du road-book.

Les équipages n'ayant pas reçu leur confirmation d'engagement avant le samedi 05 mai devront contacter l'ASACAR.

1.3.14.p Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées dimanche 20 mai 2007, Renault ÉPINAL, SODISEP SAS, Groupe Bourgin, 50 avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 68 44 44, conformément au programme de l'épreuve.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 3p - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye ALSACE – VOSGES "Ville d'ÉPINAL" doit adresser au Secrétariat du Rallye :

A.S.A.C. D'ALSACE ET DU RHIN
5 Avenue de la Paix - B.P. 164 / R4 - 67004 STRASBOURG CEDEX
Tél : 0388 36 04 34 ou 0388 25 63 50 - Fax : 0388 25 80 76 ou 0388 36 00 63
e-mail : asacar@automobileclub.org - site web : <http://www.asacar.org>

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **avant le lundi 07 mai 2007 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

La date de clôture pour les concurrents des coupes de marques est fixée au lundi 30 avril 2007.

3.1.1.p Concurrents admis

Le 23^{ème} Rallye Alsace – Vosges "Ville d'ÉPINAL" est un rallye NPEA. (National à Participation Étrangère Autorisée). Les pilotes étrangers sont donc admis dans les conditions prévues par le C.S.I.

3.1.10.p Le nombre maximum de **partants** est fixé au total à **180**, y compris le rallye VHC. Une liste d'attente pourra être établie.

3.1.11.p Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 850 € pour tous les concurrents du Championnat de France et du Trophée Michelin
- 650 € pour les coupes de marque
- 650 € pour tous les autres concurrents.

Des conditions particulières seront consenties sur demande formelle au secrétariat du rallye, et sous certaines conditions.

Pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative de l'Organisateur les droits d'engagement seront doublés.

3.1.12.p La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture ;
- la photocopie de la licence concurrent ;
- la photocopie de la licence des deux membres de l'équipage ;
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage ;
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture ;
- des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'ASN du concurrent.

3.5.p Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange, seront fournis par l'organisateur et devront être apposés en haut des vitres latérales arrière. Un troisième numéro, fourni, sera apposé sur la lunette arrière, en haut à droite.

Article 4p - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1.p Voitures autorisées

Conforme au règlement standard du Championnat de France des rallyes.

Sont admises les voitures correspondant aux prescriptions de l'annexe "J" du CSI, homologuées à la date des vérifications techniques du rallye, en groupes A et FA confondus (y compris WRC, Super 1600 et Kit Car), N et FN confondus, F2000, GT de Série, S2000, FRC et les voitures des Coupes mono-marques admises par la FFSA dans le Championnat.

Les voitures "diesel" sont admises dans leurs classes d'homologation.

4.3.p Assistance

L'assistance sera autorisée dans les parcs prévus à cet effet. L'accès à ces parcs est exclusivement réservé aux véhicules d'assistance identifiés comme tels.

- * Chaque concurrent engagé recevra aux vérifications complémentaires 1 panneau "Assistance" gratuit (obligatoire pour entrer aux parcs d'assistance), qui devra être **COLLÉ** sur la voiture d'assistance. Les panneaux supplémentaires "Auxiliaire" (limités à 3 par voiture) seront vendus 180 € pour les deux premiers et 300 € pour le troisième (accès à parking spécifique à proximité des parcs d'assistance).
- * La surface accordée est de 80 m² pour une voiture et de 140 m² pour 2 voitures. Tout besoin spécifique de surface supplémentaire à la surface prévue sera facturé 10 € TTC le m² et devra être demandé à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.
- * Dans les parcs d'assistance, le sol doit être protégé par un dispositif (toile étanche) pour éviter toutes infiltrations d'hydrocarbure, tant des voitures de courses que des véhicules d'assistance.
- * La vitesse dans les parcs est limitée à 30 km/h.
- * Les concurrents sont responsables de leurs équipes d'assistance.
- * Les véhicules qui suivent ou qui précèdent un concurrent sont strictement interdits. De même, sur le parcours ou à moins d'un km de celui-ci, le stationnement de véhicules d'assistance ou d'accompagnement, ainsi que le positionnement ou l'installation de tous matériaux est interdit.

En cas d'infraction sur l'interdiction de l'assistance les sanctions suivantes seront appliquées :

- 1^{ère} infraction dans l'année : pénalité minimum de 10 minutes, mise hors course possible.
- récidive dans l'année : mise hors course.

A Épinal, les remorques devront être stationnées exclusivement sur le parking situé derrière Décathlon.

4.4.p Carburant

Conforme au règlement du Championnat de France des rallyes.

Plus grand kilométrage entre 2 passages au parc : Samedi 111,73 Km dont 33,59 Km d'E.S.
Dimanche 118,26 Km dont 45,69 Km d'E.S.

Article 5p - PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront définies dans un communiqué de l'organisateur qui sera remis à la prise du road book..

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 23^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES "Ville d'ÉPINAL", ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus. Ceci s'applique également aux images prises par des caméras installées dans les voitures de course, dans un but autre que personnel.

Article 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p Description

Le 23^{ème} Rallye ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL" représente un parcours de 753,66 km et comporte 13 Épreuves Spéciales (6 différentes) d'une longueur totale de 213,84 km, soit 28,46%. Il est divisé en 2 étapes et 8 sections.

1ère ÉTAPE ÉPINAL – St DIÉ - ÉPINAL 8 Épreuves Spéciales — soit 124,86 km				2ème ÉTAPE ÉPINAL - ÉPINAL 5 Épreuves Spéciales — soit 88,98 km					
ES	1	8	« A »	2,40 km	ES	9	12	« E »	15,75 km
ES	2	5	« B »	11,79 km	ES	10	13	« F »	27,54 km
ES	3	6	« C »	14,65 km	ES	11		« A »	2,40 km
ES	4	7	« D »	33,59 km					

L'itinéraire horaire figure en annexe.

6.2.p Reconnaissances

6.2.1.p Dans tous les rallyes du Championnat de France les reconnaissances individuelles sont interdites.

Les équipages devront fournir 2 jeux de photos d'identité (2 du pilote et 2 du copilote) récentes et lisibles, ainsi que l'identification formelle de leur(s) voiture(s) de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur fiche de reconnaissance.

Un contrôle de la conformité technique des voitures de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à trois passages par Épreuve Spéciale.

Elles se dérouleront le mercredi 16 mai et le jeudi 17 mai pour tous les concurrents. Cependant, les pilotes amateurs, tels que définis à l'article 9P, seront autorisés à faire des reconnaissances le samedi 12 et le dimanche 13 mai. Le "panachage" week-end / semaine est interdit. Les concurrents doivent indiquer leurs dates de reconnaissance sur le bulletin d'engagement et les confirmer lors de la prise du road-book.

Seuls les 2 membres de l'équipage sont autorisés à bord de la voiture de reconnaissance et doivent être présents à bord.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisateur.

La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée, mais celle faite par des tierces personnes est interdite, quel qu'en soit le moment.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1) les concurrents recevront une fiche de reconnaissance destinée aux contrôles.

Il est strictement interdit de fractionner, de revenir en arrière, de pénétrer dans une ES autrement que par le départ et de circuler en sens inverse du parcours.

Les passages se feront sur route ouverte à la circulation, dans le cadre du code de la route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

Pour les membres de l'équipe technique du team (team-manager, ingénieur, technicien des pneumatiques, etc.), transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du Rallye, y compris les épreuves spéciales et seulement durant les horaires de reconnaissance.

Cette possibilité ne sera offerte qu'aux équipes des concurrents engagés au Championnat de France.

Chaque équipe devra en faire la demande officiellement auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule.

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

Aucun outillage ni pièce de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance n'est autorisé à bord de ce véhicule.

Planning des reconnaissances :

	Championnat de France		Autres concurrents			
ES « B » 2 – 5	Me 16/05	10h00 - 16h00	Sa 12/05	10h00 - 16h00	Me 16/05	10h00 - 16h00
ES « C » 3 – 6	Me 16/05	10h00 - 16h00	Sa 12/05	10h00 - 16h00	Me 16/05	10h00 - 16h00
ES « D » 4 - 7	Me 16/05	09h00 - 17h00	Sa 12/05	09h00 - 17h00	Me 16/05	09h00 - 17h00
ES « E » 9 – 12	Je 17/05	10h00 - 15h00	Di 13/05	10h00 - 15h00	Je 17/05	10h00 - 15h00
ES « F » 10 – 13	Je 17/05	09h00 - 15h00	Di 13/05	09h00 - 15h00	Je 17/05	09h00 - 15h00

L'Épreuve Spéciale « A » (1 – 8 – 11) est tracée dans la ville d'ÉPINAL, sur le Champ de Mars. Les reconnaissances seront autorisées en voiture le jeudi 17 mai entre 18h00 et 20h00, à vitesse réduite.

Road book

Un seul road book est délivré par équipage engagé. Des road books supplémentaires sont disponibles sur demande au prix de 30 € (Cocher la case correspondante sur le bulletin d'engagement). Il ne sera pas possible de faire des expéditions.

Les road book seront distribués Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié, ÉPINAL, conformément au programme page 1.

A la prise des road book, il sera procédé à un pré-contrôle administratif. Les concurrents devront présenter les documents (licences, permis de conduire, documents de la voiture engagée, fiche d'homologation) et fournir 2 jeux de photos d'identité récentes, ainsi que l'identification formelle de leur(s) voiture(s) de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation, carte grise).

Ils recevront leurs plaques de rallye, les numéros, les publicités etc ... qui devront être posés sur les voitures avant leur passage aux vérifications techniques du vendredi 18 mai.

Ce passage au pré-contrôle ne retire en aucun cas l'obligation de se présenter au contrôle administratif le 18 mai, jour des vérifications, à l'heure prévue de la convocation.

DVD

Un DVD du film des E.S. est disponible moyennant la somme de 25 €, plus frais de port. Il sera envoyé avec la confirmation d'engagement, aux concurrents qui le commandent. Le nombre de DVD commandé est libre. (Cocher la case correspondante sur le bulletin d'engagement).

Rallye Guide

Un Rallye Guide est délivré par équipage engagé. Des Rallye Guide supplémentaires sont disponibles sur demande au prix de 35 €, port compris. Le nombre de Rallye Guide commandé est libre. (Cocher la case correspondante sur le bulletin d'engagement).

Cahier de prise de notes

Pour chaque équipage inscrit au CFR, au Classement Promotion, à une Coupe de Marque et à ceux dont le pilote est prioritaire, il sera remis au départ du 1^{er} tour de reconnaissance un cahier de prises de notes, formellement identifié par l'organisateur.

- Lors des reconnaissances et du rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et utiliser que le seul cahier original de notes identifié par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre document du même type. Les marques posées par l'organisateur devront être lisibles.
- des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, pourront être effectués à tout moment.
- toute infraction concernant l'usage de ce cahier sera sanctionnée comme une infraction à la règle des reconnaissances selon l'article 6.2.4 de la réglementation générale.
- seules les notes prises au cours des passages de reconnaissances sont autorisées à bord des voitures de reconnaissances et de course et toutes les notes prises antérieurement sont interdites.
- la présence à bord de la voiture d'autres documents sera considérée comme une fraude.

6.2.4.p Sanctions

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Épreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisation.

La présence, sur le parcours du rallye, des concurrents et/ou de toute personne assimilée au concurrent, en dehors des jours et heures de reconnaissance, quelle que soit la date, sera considérée comme fraude.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à la demande des contrôleurs de l'organisation, porteurs d'un badge identifié. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages :

Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire à la FFSA.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : 20", 1', 3' ou départ refusé selon gravité et/ou 160 € d'amende.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et 320 € d'amende.

Ces pénalisations seront infligées par le Directeur de Course, dès le début des vérifications.

Toute fraude, ou tentative de fraude (fausses plaques, véhicules non déclarés, reconnaissances sans être engagé, etc) sera sanctionnée par le refus de prendre le départ, sans préjuger de sanctions pouvant être prises par la FFSA.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives du vendredi 18 mai.

Article 7p - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont des chasubles :

- | | | | |
|------------------------|-----------------------------|---|------|
| - Commissaire de Route | Jaune Fluo "Commissaire" | - Directeur de Course Délégué | Bleu |
| - Chef de Poste | Orange fluo "Chef de Poste" | - Chargé des Relations avec les Concurrents | FFSA |

7.5.19.p Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France des Rallyes

Une seule voiture "ouvreur" par voiture engagée pourra parcourir chaque épreuve spéciale. Le passage sera autorisé jusqu'à 75 minutes avant le 1^{er} concurrent. L'équipage d'une voiture "ouvreur" ne pourra être composé que de deux personnes. Les ouvreurs devront respecter l'itinéraire du rallye, sans marquer d'arrêt sur le parcours d'une Épreuve Spéciale et sans emprunter leur parcours en sens inverse.

Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement les véhicules.

Les plaques "Ouvreur" seront vendues 160 € payable avec la demande d'engagement et remises aux vérifications.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

7.5.20.p Spéciale d'essai

Une spéciale d'essai (shake-down) sera organisée le vendredi 18 mai. Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai quel qu'il soit, dans la région du rallye.

Les concurrents désirant participer à cette spéciale d'essai doivent le signaler en cochant la case du bulletin d'engagement.

Les frais de participation sont fixés à 80 € par voiture.

Horaires : de 10 h 00 à 12 h 00 pour les pilotes inscrits au Championnat de France, au trophée Michelin, Super 1600 et S2000.
de 12 h 00 à 14 h 00 pour tous les concurrents.

7.7.p Abandons

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des Commissaires Sportifs.

Article 9p - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes.

Le classement à l'issue de la 1^{ère} étape ne servira qu'à établir les ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape.

Article 10p - PRIX - COUPES

- Trophée Michelin FFSA : voir règlement du Championnat de France des Rallyes

Plus de 25 pilotes inscrits au trophée Michelin dans le Rallye concerné	1 ^{er} 9 000 €	2 ^e 6 000 €	3 ^e 4 500 €	4 ^e 3 500 €	5 ^e 2 500 €	6 ^e 2 000 €	7 ^e 1 500 €	8 ^e 1 000 €	9 ^e au 12 ^e 4 pneus Michelin	13 ^e au 17 ^e 2 pneus Michelins
Entre 16 et 25 concurrents inscrits	1 ^{er} 6 000 €	2 ^e 4 500 €	3 ^e 3 500 €	4 ^e 2 500 €	5 ^e 2 000 €	6 ^e 1 500 €	7 ^e au 10 ^e 4 pneus	11 ^e au 16 ^e 2 pneus		
Entre 6 et 15 concurrents inscrits	1 ^{er} 4 500 €	2 ^e 3 500 €	3 ^e 2 500 €	4 ^e 2 000 €	5 ^e au 8 ^e 4 pneus	9 ^e au 14 ^e 2 pneus				
Entre 1 et 5 concurrents inscrits	1 ^{er} 3 500 €	2 ^e 2 500 €	3 ^e au 5 ^e 4 pneus							

Soit un total distribuable de **30 000 €**. En outre, 2 pneumatiques seront attribués par tirage au sort, quel que soit le nombre d'inscrits.

- Prix

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

ME = montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec la publicité optionnelle de l'Organisateur.

Prix distribuables : 25 ME, soit sur la base de l'engagement à 850 € : **21 250 €**.

Classement par Classes 1^{er} : 1 ME 2^e : 0,5 ME 3^e : 0,25 ME (14 classes)

Dans chaque classe, il sera remis 1 prix si moins de 5 partants, 2 prix de 5 à 10 partants inclus, 3 prix à partir de 11 partants, le nombre de partants étant compté sans les concurrents du Classement Promotion et sans ceux des Coupes de Marque.

Classement Féminin 1^{ère} : **0,5 ME**

- Coupes

Chaque équipage classé aux 10 premières places du Classement Général recevra une coupe.

Le premier équipage de chaque groupe et le premier de chaque classe seront également récompensés.

Des Commissaires de Route seront récompensés.

- Trophées

La Graniterie PETIJEAN, de La Bresse, offre 6 trophées pour les équipages (pilote et navigateur) classés aux 3 premières places du Classement Général du 23^{ème} Rallye Alsace – Vosges "Ville d'ÉPINAL".

10.1.p Remise des Prix

Les coupes seront remises à l'arrivée, au Podium, Champ de Mars – ÉPINAL.

Les chèques des prix seront envoyés aux bénéficiaires sous 8 jours.

18^{ème} RALLYE HISTORIQUE ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL"

CHAMPIONNAT de FRANCE V.H.C. des RALLYES

18 - 19 - 20 Mai 2007

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le 18^{ème} Rallye Historique ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL" reprend l'intégralité de la réglementation du 23^{ème} Rallye ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL", à l'exception des Articles précisés dans le présent Règlement Particulier.

PROGRAMME - HORAIRES

Pour tout le rallye, le rallye VHC partira 5 minutes après la dernière voiture du 23^{ème} Rallye ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL".

Article 1v - ORGANISATION

1.1.v Officiels du rallye :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jacques CLÉMENT

Membres : Yveline GUILLOU, Jean-Marie KREMPFF

Directeur de course :

Mme Michèle MARTIN

Commissaire technique responsable :

Robert VOISIN

Chargé des relations avec les concurrents :

Alain PECCAUD

Coordinateurs VHC :

Dominique KIEFFER

1.2.v Éligibilité

Le 18^{ème} Rallye Historique ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL" compte pour la Coupe de France VHC des Rallyes.

Article 3v - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.v Demande d'engagement - Inscriptions

Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

En cas de dépassement, les voitures des périodes E, F, G et H seront retenus en priorité.

Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.v Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à 500 € avec la publicité facultative des organisateurs et doublé sans cette publicité.

Toute demande d'engagement non accompagnée du montant des droits d'engagement sera nulle.

Article 4v - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Selon les règles spécifiques rallyes VHC FFSA : toute voiture possédant un PTH en cours de validité.

4.3.v Assistance

Les règles concernant l'assistance sont les mêmes que pour le 23^{ème} Rallye ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL".

Cependant, il est permis de ravitailler en carburant aux stations services ouvertes sur le parcours.

Article 6v - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.v Description

Le 18^{ème} Rallye Historique ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL" comporte 11 épreuves spéciales totalisant 170,55 Km. Il comprend 2 étapes et 8 sections et se termine à l'arrivée de l'ES 11 de l'itinéraire du rallye moderne.

Article 7v - DÉROULEMENT DE LA COURSE

7.3.16v Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Article 9v - CLASSEMENTS

Conformément au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC, il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues
- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues
- un classement pour la catégories 3
- un classement féminin

Article 10v - PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront les concurrents classés.